



Assemblée générale

Distr. limitée
23 septembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Sixième Commission

Point 172 de l'ordre du jour

**Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale
à l'Autorité intergouvernementale pour le développement**

Djibouti, Éthiopie, Kenya, Ouganda et Soudan : projet de résolution

**Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale
à l'Autorité intergouvernementale pour le développement**

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Autorité intergouvernementale pour le développement,

1. *Décide* d'inviter l'Autorité intergouvernementale pour le développement à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

